

Human Rights Without Frontiers Int.

Avenue Winston Churchill 11/33, B-1180 Bruxelles.
Tél. 32 2 3456145 – Fax: 32 2 3437491
Email: info@hrwf.net – Website: <http://www.hrwf.net>

NEPAL

Un régime autoritaire dans un pays déchiré par la guerre

Quel avenir ?



Bâtiment du Comité de développement de village (CDV) détruit à Dhaibur, district de Rasuwa (Photo HRWF Int., novembre 2004)

22 février 2005

NEPAL

Un régime autoritaire dans un pays déchiré par la guerre

Quel avenir ?

Table des matières

Résumé exécutif et recommandations

Arrière-plan de la crise politique actuelle

Crise politique imminente

La liberté d'expression gravement restreinte

Cas documentés

Pourquoi la liberté d'expression est aussi vitale en cas de conflit

Suspension des libertés et des droits de l'homme : Répercussions sur la situation politique

Absence de gouvernance locale

Climat de peur

Suspension des libertés et des droits de l'homme : Répercussions sur la situation humanitaire

Mines

Personnes déplacées

Absence d'analyses solides : Répercussions sur la sécurité

Prolifération des menaces sécuritaires : factions, seigneurs de guerre, séparatistes

Conclusions

Résumé exécutif et recommandations

Fin novembre et début décembre 2004, **Human Rights Without Frontiers Int.** a envoyé une mission d'information de deux personnes pendant 10 jours au Népal. Son objectif était de faire le point des événements ayant conduit à la détérioration de la situation sécuritaire dans le pays, à l'aggravation de la crise gouvernementale et à l'escalade des violations des droits de l'homme commises par le gouvernement et les rebelles maoïstes. En collaboration avec et grâce à l'aide extrêmement précieuse de **Human Rights Without Frontiers/ Nepal**, la mission a parcouru le pays et visité un certain nombre de districts situés dans la région occidentale des collines, la région centrale des montagnes, les régions centrale et orientale du Tarai ainsi que Kathmandou et la vallée de Kathmandou. Des entretiens se sont déroulés avec des fonctionnaires gouvernementaux (chefs de districts, officiers de l'armée), des hommes politiques, des ONGs locales de droits de l'homme, des dalits, des personnes déplacées à l'intérieur du pays, des victimes de violations des droits de l'homme, des réfugiés bhoutanais et tibétains de même que des membres de la communauté diplomatique.

La situation au Népal s'est rapidement détériorée depuis la fin de la mission d'information. Malgré l'impasse politique régnant à la fin de 2004, il y avait des signes d'efforts effrénés pour trouver des solutions dans le cadre du système démocratique. Bien qu'un certain nombre de personnes interviewées aient exprimé des craintes de voir le roi donner la préférence à un régime autoritaire pour mieux contrer la rébellion maoïste, il ne s'agissait alors que de craintes sans fondement réel. Début 2005, quelques semaines plus tard seulement, ces craintes semblent se matérialiser. En fait, le pays s'enfonce rapidement et fermement dans une crise politique profonde. Le 1^{er} février 2005, le roi Gyanendra a dissous le gouvernement du premier ministre Shah Bahadur Deuba et a proclamé l'état d'urgence. Dans une déclaration, le roi a suspendu les libertés constitutionnelles de presse, de parole et d'expression ; la liberté de se réunir paisiblement ; le droit à la vie privée ; et la protection constitutionnelle contre la censure de l'information et la détention préventive. Le royaume himalayen est virtuellement isolé du reste du monde ; Internet et la plupart des liaisons aériennes ont été suspendues.

Quelles sont les perspectives d'avenir du Népal ? Un régime autoritaire est-il le meilleur antidote à la rébellion maoïste ? Quelles seront les options à court terme et à long terme d'un pays qui ne cesse de se militariser et où la violence et les abus des droits de l'homme sont devenus monnaie courante ? Ce rapport tente de cerner les facteurs les plus marquants qui devraient avoir un impact sur la sécurité et la situation politique générale dans le pays.

Recommandations

Au roi Gyanendra et à son nouveau gouvernement

- Conformément à la constitution du Népal, restaurer les libertés constitutionnelles de presse, de parole et d'expression ; la liberté de se réunir paisiblement ; le droit à la vie privée ; et la protection constitutionnelle contre la censure de l'information et la détention préventive, qui ont été suspendues le 1^{er} février 2005 ;
- Libérer sans délai les dirigeants politiques, les défenseurs de droits de l'homme, les journalistes et d'autres personnes qui ont été arrêtés ;

- Veiller à ce que l'Armée Royale Népalaise et les forces de sécurité agissent dans le respect du droit international en matière humanitaire et dans le domaine des droits de l'homme ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme, telles que les disparitions forcées, les détentions arbitraires, la torture et les exécutions sommaires commises par les forces gouvernementales ;
- Œuvrer dans le sens de la création d'un large consensus politique sur les problèmes cruciaux.

Aux dirigeants du PCN-maoïste

- S'abstenir de tirer avantage de la crise politique actuelle ;
- Adresser des instructions à leurs forces armées pour qu'elles agissent dans le respect du droit international en matière humanitaire et dans le domaine des droits de l'homme ;
- Donner des instructions à leurs forces armées de mettre un terme aux violations des droits de l'homme et de cesser de terroriser les populations civiles dans les régions passées sous leur contrôle.

A la communauté internationale

- Presser le roi Gyanendra et le gouvernement mis en place par lui de restaurer les libertés constitutionnelles de presse, de parole et d'expression ; la liberté de se réunir paisiblement ; le droit à la vie privée ; et la protection constitutionnelle contre la censure de l'information et la détention préventive, qui ont été suspendues le 1^{er} février 2005 ;
- Presser le roi Gyanendra et le gouvernement mis en place par lui de libérer immédiatement les dirigeants politiques, les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et d'autres personnes qui ont été arrêtés ;
- Presser le roi Gyanendra et le gouvernement mis en place par lui de veiller à ce que l'Armée Royale Népalaise et les forces de sécurité agissent dans le respect du droit international en matière humanitaire et dans le domaine des droits de l'homme ;
- Veiller à ce que l'Armée Royale Népalaise et les forces de sécurité agissent dans le respect du droit international en matière humanitaire et dans le domaine des droits de l'homme, et si cela n'est pas le cas, suspendre sans délai toute aide militaire.

Arrière-plan de la crise politique actuelle

Le Népal est à un tournant crucial de son histoire. Quatorze ans après l'introduction de la démocratie multi-partite, la vie politique du pays est en état de paralysie. La démocratie naissante du Népal date du début des années 1990, lorsqu'un mouvement populaire a provoqué des changements dans le système de régime autocratique en place depuis des siècles et les structures féodales de la vie sociale et politique. La constitution de 1990 du Népal a servi de base à l'introduction d'un système électoral multi-partite, à la séparation des pouvoirs et au respect des droits de l'homme fondamentaux. Toutefois, cette constitution, rédigée avec souplesse, accordait des pouvoirs accrus au roi, surtout sur l'armée. Les quatorze dernières années ont mis en évidence le gouffre qui existe entre la formulation de politiques et leur application réelle. Le contexte politique, économique et social actuel du Népal est principalement caractérisé par un énorme déficit de démocratie, par une pauvreté affectant les deux-tiers de la population, par les inégalités et les discriminations. Ces facteurs ont fait du Népal un sol fertile pour l'apparition d'une rébellion armée entre les troupes gouvernementales et la guérilla maoïste.

La « guerre populaire » a été lancée en 1996. Le 4 février 1996, le chef de l'aile politique maoïste Baburam Bhattarai a soumis un memorandum en 40 points au premier ministre de l'époque, Sher Bahadur Deuba. Les demandes du memorandum se répartissaient grosso modo en trois catégories : la nationalité, la gouvernance et les moyens d'existence. Le memorandum demandait l'abolition des privilèges du roi et de la famille royale, la promulgation d'une nouvelle constitution instaurant un régime républicain rédigée par les représentants élus du peuple, la transformation du Népal en un état non-religieux. La menace sécuritaire représentée par les maoïstes dans les régions rurales situées aux confins occidentaux du Népal a été fortement sous-estimée. Les maoïstes en ont profité pour consolider leurs positions et ont progressivement constitué une menace réelle pour l'ordre constitutionnel. Il y a eu une brève période de cessez-le-feu. Sa rupture en août 2003 a conduit à un cycle renouvelé d'opérations de rébellion et de contre-rebellion, et d'escalade de la violence.

Par définition, la rébellion se situe à un degré de conflit de basse intensité et constitue un état de guerre complexe dans lequel d'une part le système politique d'un pays est confronté à un défi et d'autre part les forces gouvernementales et les rebelles sont engagés dans une guerre militaire tactique. La guérilla maoïste prétend contrôler la majeure partie des régions rurales du pays, alors que le gouvernement affirme contrôler les régions urbaines, y compris la capitale Kathmandou.

Le conflit a coûté la vie à plus de 11 000 personnes depuis qu'il a éclaté en 1996. Depuis le dernier cessez-le-feu en août 2003, les cas bien documentés d'abus des droits de l'homme sont en hausse : tortures, détentions arbitraires, disparitions, déplacements de populations, enlèvements et exécutions extra-judiciaires. Depuis que le roi a dissous le parlement en 2002, il a joué un rôle de plus en plus autocratique.

Crise politique imminente

Le 1^{er} février 2005, le roi Gyanendra a dissous le gouvernement du premier ministre Shah Bahadur Deuba et a proclamé l'état d'urgence. Dans une déclaration, le roi a suspendu les libertés constitutionnelles de presse, de parole et d'expression ; la liberté de se réunir paisiblement ; le droit à la vie privée ; et la protection constitutionnelle contre la censure de l'information et la détention préventive. Dans une réponse constitutionnelle à la crise, le roi a cité l'article 127

de la Constitution de 1990 qui, prétend-il, lui donne le droit de prendre le pouvoir absolu si des difficultés surgissent quant à l'application de la constitution. Ceci est en contradiction totale avec le langage du préambule de la constitution qui épouse la volonté du peuple alors que, en dehors de l'armée, le roi a généralement peu de soutien de la part du peuple.

Suite au coup d'état royal, le roi Gyanendra a eu recours à des pouvoirs draconiens pour fermer les journaux et censurer gravement les médias du pays. En outre, les lignes téléphoniques et les liaisons Internet ont été coupées, ce qui a eu pour effet d'isoler le royaume himalayen du monde extérieur. Immédiatement après le décret d'urgence du roi, l'Armée Royale Népalaise a effectué des rafles chez des dirigeants politiques dans la capitale du pays, Kathmandou. La répression continue des groupes d'opposition politiques et d'anciens membres du gouvernement indique un écrasement et une réduction au silence de toute dissidence politique. L'armée continue à écraser la presse et les militants de droits de l'homme à travers tout le pays. Malheureusement, les actions du roi ne peuvent être contestées devant les tribunaux, tel qu'il est indiqué dans la constitution, de sorte que la population est à la merci de l'Armée Royale Népalaise, responsable de graves violations des droits de l'homme. Par essence, l'état d'urgence mis en application par le roi aggrave encore, malheureusement, ce qui était déjà une crise grave des droits de l'homme. De nombreux dirigeants politiques, étudiants, militants des droits de l'homme, journalistes et syndicalistes arrêtés dans le cadre de l'état d'urgence restent en prison.

La liberté d'expression gravement restreinte

Des groupes de droits de l'homme au Népal disent que les forces militaires royales empêchent les journalistes locaux de publier des cas d'abus des droits de l'homme, de critiquer la monarchie, de diffuser des informations sur les grèves ou sur les activités et les attaques maoïstes. En fait, le roi a invoqué la Clause 15 de la Loi sur les Imprimés et les Publications de Sa Majesté, qui interdit pendant six mois toute interview, tout article, toute nouvelle, tout avis, toute vue ou opinion personnelle qui critique directement le régime. Les chaînes de télévision privées et internationales sont bloquées. Les canaux d'information indiens tels que Aaj Tak, Zee News, NDTV, Star News and la station d'état Doordarshan News ont été interdits¹. Les stations radiophoniques opérant sur une fréquence FM ont été bloquées ; les stations radiophoniques communautaires ferment leurs portes et les portails online ont à faire à une censure sévère. Toutefois, les programmes en népalais de la BBC World Service n'ont pas été interdits. De plus, INSEC, une organisation népalaise des droits de l'homme affirme que près de 250 dirigeants politiques, militants et défenseurs des droits humains ont été arrêtés depuis le 1^{er} février. Au moment de la rédaction de ce rapport, 67% des personnes arrêtées étaient toujours en prison.

Cas documentés

Un certain nombre de journalistes et de militants qui ont exprimé des opinions divergentes ont été arrêtés et emprisonnés depuis le coup du 1^{er} février. Au moment de la rédaction de ce rapport, Bishnu Nisthuri, secrétaire-général de la Fédération des Journalistes Népalais se trouvait en prison², et son président, Taranath Dahal, était lui en fuite³. Le 13 février, D.R. Panth, journaliste au quotidien Kantipur, a été arrêté dans la ville de Dadeldhura, dans la région du Mid-West. Le 15 février, deux journalistes ont été emprisonnés à Chitwan : Basant Prajuli (représentant du quotidien Gorkhapatra) et Narayan Adhikari du Rastriya Samachar Samiti⁴, organe gouvernemental. Sujib Bajracharya, éditeur du City Times, un quotidien de Kathmandou, a été arrêté le 17 février. Gauri

Pradhan, président du Child Welfare Central Committee et du Child Workers Concerned Centre (CWIN) ainsi que le président de la Fédération des ONG du Népal, ont été arrêtés le 17 février à l'aéroport international Tribhuvan, alors qu'ils rentraient d'Europe⁵.

Lors d'une mission à Kathmandou, le président de la *International Federation of Journalists* (IFJ) a déclaré que la sécurité des journalistes, la censure, les pertes d'emplois dans le secteur des médias et le manque d'informations émanant de sources indépendantes constituent les menaces les plus graves qui pèsent sur les médias indépendants et la liberté de la presse au Népal depuis le coup d'état⁶. Il apparaît y avoir un grave manque de liberté d'expression, puisque toute déclaration ou article critiquant le roi est désormais interdit. Comme indiqué plus haut, plusieurs journalistes ont été arrêtés depuis le 1^{er} février et continuent à faire l'objet d'intimidations.

Pourquoi la liberté d'expression est aussi vitale en cas de conflit

La liberté d'expression est absolue. Le droit à la liberté d'expression, qu'il s'agisse de recevoir ou de communiquer des informations et des idées de toute nature par toute forme de média, est inscrite dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et dans l'Article 19 du Pacte International relatif aux droits civils et politiques. Les événements en cours au Népal, dans le contexte de la recherche et de la transmission d'informations précises, violent clairement ce droit fondamental.

Le journalisme, la surveillance des médias et la liberté d'expression au Népal sont en danger depuis le coup d'état royal du 1^{er} février et l'introduction subséquente par le roi Gyanendra de lois draconiennes liberticides pour le droit à l'expression⁷. Par exemple, un site d'information fiable, *Nepal News*, a vu son portail fermé pendant une certaine période après le coup d'état ; ensuite, il a publié moins de nouvelles que d'habitude, et non sans que leur contenu n'ait été soumis à la censure. Il a déclaré que les restrictions imposées à sa couverture des événements étaient la conséquence des directives publiées par le roi et il a fait référence à la Loi sur les Imprimés et les Publications de Sa Majesté pour expliquer que la censure était désormais la norme⁸. En fait, le roi a déclaré que dans les six mois à venir toute interview, tout article d'information, tout avis, toute vue ou opinion personnelle qui va à l'encontre de sa déclaration de l'état d'urgence du 1^{er} février 2005 est interdit et que des actions seront entreprises à l'encontre de quiconque violera cet avis.

L'information est un élément clé dans tout conflit, surtout en provenance de sources fiables. Dans une situation de conflit, les protagonistes se servent des médias pour faire parvenir leur message à des audiences choisies. Plus dérangeante est la manipulation de l'information car elle peut engendrer de graves conséquences dans les conflits armés alors que, par ailleurs, des informations correctement communiquées peuvent sauver des vies. L'information impartiale sur les zones de combat, la localisation de champs de mines et la disponibilité d'une aide humanitaire peut être une nécessité aussi vitale pour les populations civiles exposées aux bouleversements que l'accès à un abri, à la nourriture, à l'eau et aux services médicaux. La désinformation et la propagande sont instrumentalisées au détriment des populations civiles dans des conflits, qui peuvent être source de violence et de déplacements forcés de peuples. Il est essentiel d'empêcher de telles activités et, qui plus est, de veiller à ce que des informations précises soient diffusées pour la protection des civils dans des conflits armés⁹.

Suspension des libertés et des droits de l'homme : Répercussions sur la situation humanitaire

Absence de gouvernance locale

Une des raisons se cachant derrière la décision du roi Gyanendra d'imposer un régime autocratique et de restreindre les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en particulier la liberté d'expression et la liberté de parole, dans une situation qui avait déjà été assez compliquée au cours des dernières années pourrait être l'intention du roi de projeter une image de soi comme de quelqu'un qui a le contrôle de la gouvernance du pays.

Au cours de 2004 et des premières semaines de 2005, les principaux quotidiens étaient pleins de nouvelles faisant état de démissions massives de présidents et de fonctionnaires des comités de développement des villages (CDV) sous la pression des menaces maoïstes¹⁰. Les présidents et les fonctionnaires des CDV constituent une grande part des personnes déplacées. Le maire de Kathmandou a démissionné au cours de l'été 2004 et son poste est resté vacant depuis lors. Lors de sa mission d'information en novembre-décembre 2004, ***Human Rights Without Frontiers Int.*** a noté que les régions touchées par les maoïstes s'étaient étendues jusqu'à une vingtaine de kilomètres de la capitale Kathmandou. Dans les districts, le contrôle gouvernemental se concentrait sur les villes principales tandis que les régions rurales étaient largement restées en dehors de leur contrôle. Le pays manque en effet de structures locales de gouvernance. Les signes de destruction des CDV sont visibles sur tout le territoire du Népal. De ce fait, la population locale est privée de ses moyens de gouvernance.

Une des premières décisions prises par le roi Gyanendra immédiatement après le coup d'état du 1^{er} février a été de transférer aux comités de développement des districts (CDD) les fonctions des défunts CDV. Cette décision administrative ne peut en elle-même remplir le vide laissé par l'absence de gouvernance locale. Les communautés locales ont besoin de stratégies de développement et de participation au pouvoir, et dans de nombreux cas, elles sont fournies par les ONGs locales. Dans le contexte de censure gouvernementale et de répression politique, ces groupes de la société civile ont été contraints de suspendre leurs activités.

Le climat de peur

Les travailleurs du secteur des médias, les militants et défenseurs des droits de l'homme, les dirigeants de la société civile et les militants politiques au Népal sont confrontés à un accroissement des menaces, des harcèlements et des intimidations. Le gouvernement royal continue à imposer d'énormes restrictions à la liberté de parole et censure les journaux, la radio et la TV, les journalistes indépendants et les médias internationaux qui osent critiquer le roi et son pouvoir absolu.

Le long catalogue d'abus des droits de l'homme commis par les forces gouvernementales et les rebelles maoïstes a plongé la société civile népalaise dans un état de terreur permanente. Lors de sa mission d'information, l'équipe de ***Human Rights Without Frontiers Int.*** a réalisé que le sentiment de peur et d'insécurité est devenu une partie inséparable de la vie quotidienne des Népalais qui détermine leurs choix quotidiens et leur approche de divers problèmes. La suspension récente des libertés et des droits individuels de même que la campagne systématique menée à l'encontre des journalistes, des dirigeants politiques et des défenseurs des droits de l'homme va encore renforcer ce climat

de peur. Il s'ensuivra que les gens craindront de témoigner publiquement des graves abus des droits de l'homme et de subir des représailles de la part du gouvernement et des forces armées.

Suspension des libertés et des droits de l'homme : Répercussions sur la situation humanitaire

Dans le contexte de la rébellion maoïste au Népal et du conflit armé entre les forces rebelles et gouvernementales, la suspension des libertés et des droits de l'homme fondamentaux, en particulier la suspension de la liberté d'expression et de la liberté de parole mise en œuvre par le roi le 1^{er} février 2005, pourrait avoir des conséquences désastreuses pour la protection des populations civiles. Une information précise est essentielle pour leur sécurité et ce rapport tente de soulever des questions qui devraient avoir un effet durable sur le bien-être du peuple népalais dans les années à venir.

Mines

Les mines peuvent avoir un effet à long terme sur le bien-être d'un pays, bien après que des conflits militaires aient été résolus. La solution des problèmes liés aux mines n'est possible que dans des conditions de transparence et d'ouverture, et si toutes les parties ont la volonté de coopérer. Il faut s'attendre à ce que la suspension de la liberté de parole et de la liberté d'expression au Népal ait des effets négatifs sur la recherche de solutions au problème croissant posé par les mines dans le pays.

D'après le *Landmine Monitor Report 2004*, les forces gouvernementales et les rebelles maoïstes ont utilisé des mines antipersonnel et des engins explosifs improvisés (EEI) depuis 1999. Les statistiques montrent que l'emploi de mines et des EEI s'est accru d'année en année de 1999 à 2002, avec une brève accalmie de quelques mois lors du cessez-le-feu de janvier 2003 à août 2003. Dans le sillage de la rupture du cessez-le-feu, les forces gouvernementales et maoïstes ont décidé de recourir aux mines ou aux EEI sur une échelle accrue. En 2004, l'ensemble des 75 districts a été touché par le phénomène des mines alors qu'il n'y en avait que quatre en 1999¹¹. L'étendue du problème posé par les mines au Népal est resté au-delà du champ des études et des analyses formelles. Il n'y a pas non plus de mécanisme officiel de collecte d'informations sur les pertes causées par les mines. Selon les informations recueillies par la *Nepal Campaign for Banning Landmines* (NCBL) en 2003, les mines, les engins explosifs improvisés et d'autres engins explosifs ont touché 731 personnes, en tuant 196 et en blessant 535, contre 182 au total en 2000¹². Au cours de l'année 2004, 572 personnes ont été touchées.

Il faut s'attendre à ce que le problème des mines au Népal entraîne des conséquences graves pour l'avenir du pays. Le régime autocratique installé par le roi dans le pays est peu susceptible de prendre des mesures de précaution et enrayer la détérioration de la situation. Au contraire, la suspension de la liberté de parole et de la liberté d'expression contribuera à donner une image distordue de la réalité, empêchant ainsi la communauté internationale d'y répondre en temps utile et de façon adéquate. L'emploi de mines et les pertes causées par les mines ont toujours été un « sujet sensible » pour les autorités népalaises. Il a fallu attendre 2002 pour que l'Armée Royale Népalaise reconnaisse la production et l'utilisation de mines antipersonnel. Malgré maintes promesses des autorités népalaises et le vote en faveur de la Résolution 58/53 de l'Assemblée Générale des Nations-unies appelant à l'universalisation de la Convention de 1997 sur l'Interdiction des Mines, le Népal n'a pas accédé à la Convention elle-même. En outre, les mines sont perçues comme « l'arme de défense la moins coûteuse de

l'armée contre les maoïstes », comme l'affirmait un haut représentant de l'armée au quotidien népalais *The Himalayan Times*¹³. D'après la *Nepal Campaign for Banning Landmines* (NCBL), en date du mois de février 2004, les forces de sécurité ont placé 10 000 mines antipersonnel autour de 50 postes militaires¹⁴. Malgré les assurances selon lesquelles « les mines peuvent être retirées à tout moment et les villageois vivant à proximité des casernes ont été informés sur les champs de mines »¹⁵, le nombre de victimes civiles est en hausse. Selon certains rapports, le gouvernement a exproprié de nouvelles terres, y compris des terres agricoles, pour les clôturer et les miner à des fins militaires.

Vu le manque de cohésion des politiques gouvernementales visant à empêcher les conséquences négatives des mines, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations non-gouvernementales sont le lieu principal de recueil d'informations et de lobbying anti-mines. La répression de leurs activités et la censure imposée par le gouvernement sur la presse et les médias vont certainement tarir ces sources d'information.

La crise politique profonde est susceptible d'empêcher toute tentative d'engager des pourparlers avec le PCN-maoïste sur l'interdiction des mines. Les groupes armés non étatiques demeurent en dehors du champ de la Convention de 1997 sur l'Interdiction des Mines mais par différents moyens, diverses initiatives non-gouvernementales se sont efforcées d'obtenir de ces groupes leur accord sur un renoncement à l'utilisation de mines. Les défenseurs des droits de l'homme et les organisations non-gouvernementales sont en première ligne de telles initiatives. Dans le contexte actuel de répression et de sévère censure, la communauté des droits de l'homme du Népal pourra à peine remplir sa mission dans ce domaine.

Personnes déplacées

La détérioration de la sécurité et des droits de l'homme au Népal a entraîné des mouvements de population significatifs au cours de ces dernières années. C'est un fait reconnu par les organisations et les agences humanitaires internationales¹⁶. Les informations restent toutefois très limitées sur l'envergure exacte du problème des déplacements au Népal ainsi que sur les besoins d'assistance et de protection des personnes déplacées. Il est également difficile de distinguer les mouvements de population dûs à la pauvreté de ceux causés par le conflit car dans de nombreux cas, les motifs peuvent être une combinaison de facteurs étroitement liés et se chevauchant. Des études et des entretiens indiquent que le conflit maoïste a provoqué des déplacements concernant surtout les dirigeants politiques locaux, les présidents des comités de développement des villages, les enseignants et les propriétaires terriens mais des personnes pauvres des régions rurales ont également été obligées de fuir en raison des extorsions de fonds et des conditions d'insécurité¹⁷.

Il n'existe pas de statistiques générales et fiables sur les populations déplacées au Népal. Sur la base d'informations fournies par le ministère de l'Intérieur, la Croix-Rouge du Népal, INSEC (Informal Sector Service Centre) et une enquête de 12 municipalités, il ressort que 100 000 à 150 000 personnes pourraient avoir été déplacées au Népal, en conséquence directe ou indirecte du conflit¹⁸. Selon les informations en possession de la *Community Study and Welfare Center*, une ONG défendant les droits des personnes déplacées au Népal, 350 000 à 400 000 Népalais ont été déplacés au cours des neuf dernières années de rébellion maoïste¹⁹. A ce jour, le gouvernement n'a pas conçu un corpus précis de pratiques et de politiques cohérentes destinées à répondre aux besoins de protection et d'assistance des personnes déplacées.

Vu la crise politique grave actuelle, il faut s'attendre à ce que la suspension de la liberté d'expression et de la liberté de parole aggrave davantage le manque d'information existant en ce qui concerne les mouvements de populations au Népal. En outre, la répression et les persécutions politiques, telles que nous les voyons se développer à ce jour, peuvent devenir un nouveau facteur de déplacements. Le manque d'études générales a, jusqu'à présent, empêché les organisations humanitaires internationales d'adopter une réponse adéquate et rapide. La répression gouvernementale touchant les médias libres et indépendants, les défenseurs des droits de l'homme et les militants politiques va non seulement réduire au silence les voix dissidentes et les opposants du roi mais également empêcher la diffusion d'informations précises essentielles pour la fourniture d'une assistance humanitaire et la protection des civils pris dans le conflit armé.

Absence d'analyses solides : Répercussions sur la sécurité

La disparition des médias libres et indépendants ainsi que la répression des militants politiques et des défenseurs de droits de l'homme vont menacer le flux d'informations fiables et ainsi empêcher la communauté internationale d'avoir accès à des analyses solides sur la situation au Népal. La rébellion maoïste représente la menace la plus grave pour la sécurité du pays. Le contexte sécuritaire change toutefois sans arrêt et la prolifération des menaces sécuritaires dans le sillage des activités des factions, des seigneurs de guerre et même des séparatistes ne devrait pas être prise à la légère. Des réponses internationales adéquate et en temps utile justifient une information adéquate et en temps utile conduisant à des analyses et des évaluations solides de la situation sécuritaire.

Prolifération de menaces sécuritaires: factions, seigneurs de guerre, séparatistes

Le mémorandum en 40 points soumis au premier ministre Sher Bahadur Deuba par le chef de l'aile politique maoïste, Baburam Bhattarai, en février 1996, demande la décentralisation et la délégation de pouvoirs au niveau local. L'autonomie de groupes ethniques, majoritaires dans certaines régions, fait également partie des revendications. Le point 20, l'un des principaux du mémorandum, mérite une lecture attentive : « Toutes formes d'exploitation et de préjugés fondés sur la caste devraient cesser.²⁰ » La majorité, quand elle n'est pas définie, peut rester un terme fluide. Si le texte fait référence à la majorité absolue, alors très peu de groupes remplissent les conditions pour obtenir une autonomie territoriale. L'inclusion de la référence à l'autonomie peut être vue comme une indication que l'agenda maoïste tente de tirer parti des divisions et des lignes de fractures sociétales existantes en faisant passer auprès des groupes ethniques et des castes un message de participation au pouvoir. Il est fait référence au droit à l'auto-détermination dans un certain nombre d'autres déclarations publiées par le PCN-maoïste, ce qui a amené des chercheurs à observer que « tactiquement, ..., les propositions maoïstes de mobilisation ethno-religieuse et régionale sont de loin mieux articulées que leurs formulations sur l'économie, les classes ou l'état.²¹ »

Le PCN-maoïste a établi une douzaine de fronts régionaux et ethniques. Par exemple le Front de Libération Nationale Tamang, le Front de Libération Nationale Tamuwan, le Front de Libération Nationale Madhesi, le Front de Libération Dalit du Népal et quelques autres. Le Comité de Coordination des Fronts Ethniques et Régionaux a été créé pour coordonner les activités de ces fronts. En janvier 2004, le PCN-maoïste a commencé à créer des « gouvernements populaires autonomes » pour s'aligner sur les divisions ethniques et régionales. Parmi eux,

le Gouvernement Populaire Autonome Magarant, dans l'ouest du Népal, surtout habitée par les Magars, et le Gouvernement Populaire Autonome Madhesi dans le district de Sariahi, dans la région du Tarai ²²(est du Népal).

En général, les rébellions définies comme guerres asymétriques visant à renverser des régimes ont tendance à se fondre avec d'autres formes de conflits, telles que les luttes ethniques et le séparatisme. Toutefois, la manipulation des identités dans leur diversité et les fausses promesses de participation au pouvoir selon des lignes de fracture ethniques et de castes peuvent, à leur tour, menacer la cohésion du mouvement maoïste. Un tel scénario peut déboucher sur une prolifération de menaces sécuritaires. Les signes de cette évolution sont déjà en place. En juillet 2004, le commandant de peloton maoïste Shambhu Yadab fit défection suite à des accusations de détournement de fonds du parti et créa le Groupe des Tigres Madhesi ²³. En août 2004, le Front de Libération Nationale Madhesi se sépara des maoïstes, créant un nouveau Front Populaire de Libération du Tarai, lequel a menacé les employés non-madhesi du gouvernement de quitter leur emploi. Dans une déclaration publiée le 27 juillet 2004, son chef, Jaya Krishna Goit, a accusé et le gouvernement et la direction maoïste de discriminations envers les Madhesi (peuple du Tarai) et a insisté sur la nécessité d'une structure fédérale garantissant le droit à l'auto-détermination du peuple du Tarai²⁴.

Certains soutiendront que ce processus de fragmentation va affaiblir les maoïstes. Toutefois, la situation au Népal demande un suivi constant et une analyse solide. Tout d'abord, les factions peuvent engendrer des seigneurs de guerre et ce scénario ne peut être exagéré. Un certain nombre de politiciens et de militants des droits de l'homme se sont inquiétés de ce que le vide politique, le faible contrôle gouvernemental et le nombre croissant d'armes circulant librement parmi la population ne menacent de transformer le territoire du Népal en un sol fertile pour des ambitions concurrentes de lutte pour le pouvoir et pour des intérêts économiques de divers groupes et formations²⁵.

Deuxièmement, l'environnement dominant de répression politique et la suspension des libertés et des droits de l'homme fondamentaux ne peuvent qu'exacerber le sentiment de victimisation qui risque de se propager le long de lignes ethniques en présence d'« entrepreneurs ethniques ». Ces derniers peuvent être perçus comme des « bons facteurs d'agrégation d'intérêts mineurs » mais ils peuvent également être des « assoiffés de pouvoir, manipulateurs et exploiters, qui mobilisent sur des thèmes ethniques à des fins d'enrichissement purement personnel²⁶ ». Le plus souvent, on joue la « carte communautariste » quand la fragmentation ethnique dans une société divisée se conjugue avec une légitimité politique intérieure limitée, et la rhétorique des thèmes ethniques, raciaux ou religieux devient le fondement de surenchères ethniques radicales.

Conclusions

La réduction au silence des défenseurs des droits de l'homme et des dirigeants politiques de même que la répression gouvernementale des médias indépendants et libres peuvent avoir des conséquences désastreuses sur l'avenir d'un pays comme le Népal qui, depuis neuf ans, est englué dans une lutte avec une rébellion idéologique armée. A une époque où la cohésion politique est le meilleur contrepoids à l'inflation des menaces sécuritaires et est la plus nécessaire pour trouver des solutions durables à l'impasse entre le gouvernement et les rebelles maoïstes, le roi Gyanendra a opté pour un régime autoritaire. Ce scénario était craint par de nombreux dirigeants politiques et militants des droits de l'homme au Népal bien avant que n'ait lieu le coup d'état actuel²⁷. Les enjeux sont toutefois

trop importants pour pouvoir être confrontés à la légitimité politique en cours d'érosion et au déficit croissant de démocratie. Le régime autoritaire peut déboucher sur une aliénation des principaux partis et dirigeants politiques, ce qui rendrait un consensus une tâche insurmontable dans le contexte politique actuel. Le roi a l'Armée Royale Népalaise de son côté mais la solution militaire ne sera pas la meilleure option pour résoudre la rébellion maoïste. Quelles que soient les possibilités de résoudre la crise, elles devront certainement combiner les aspects politiques et militaires avec des programmes gouvernementaux cohérents de développement humain et de participation au pouvoir.

¹ Informations préliminaires de la *International Federation of Journalists* (IFJ) sur la situation des journalistes et des médias au Népal, 17 février 2005.

² Reporters sans Frontières, 16 février 2005.

³ Informations préliminaires de la *International Federation of Journalists* (IFJ) sur la situation des journalistes et des médias au Népal, 17 février 2005.

⁴ Ibid.

⁵ <http://www.inseconline.org>, 17 février 2005.

⁶ Informations préliminaires de la *International Federation of Journalists* (IFJ) sur la situation des journalistes et des médias au Népal, 17 février 2005.

⁷ Sous-paragraphe 1 de la clause 15 de la Loi sur les Imprimés et les Publications de Sa Majesté.

⁸ Voir note des éditeurs sur le site de *Nepal News*, www.nepalnews.com.

⁹ Protection des Civils dans des Conflits Armés, Bureau de l'ONU pour la Coordination des Affaires Humanitaires, 2002.

¹⁰ Le Népal compte 3913 comités de développement de villages (CDV), qui constituent les unités de base de la gouvernance locale.

¹¹ *Landmine Monitor Report 2004*, <http://www.icbl.org/lm/2004/nepal>

¹² Ibid.

¹³ Government to outline defence policy on landmines, *The Himalayan Times*, 3 février 2004.

¹⁴ Ibid. Au moment de la rédaction de ce rapport, il n'y avait pas d'information plus récente. Comme le nombre de postes militaires s'est accru tout au long de 2004, il faudrait s'attendre à ce que davantage de mines aient été placées.

¹⁵ *Landmine Monitor Report 2004*, op.cit.

¹⁶ En mai-juin 2004, le Bureau de l'ONU pour la Coordination des Affaires Humanitaires et l'unité des personnes déplacées ont mené une mission d'information au Népal, *Report of the OCHA/IDP Unit Mission to Nepal*. Le *Global IDP Project of the Norwegian Refugee Council* a également étudié la situation des personnes déplacées au Népal.

¹⁷ Lors de sa mission d'information en novembre-décembre 2004, *Human Rights Without Frontiers Int.* a interviewé des dirigeants politiques (Congrès National) de l'est du Népal qui avaient rejoint des membres de leurs familles à Kathmandou.

¹⁸ Norwegian Refugee Council, Global IDP Project, *Training Workshop on protecting IDPs and the UN Guiding Principles on Internal Displacement*, 5-6 mars 2003.

¹⁹ Voir Nepal : Focus on IDPs, <http://www.irinnews.org>

²⁰ Mémoire en 40 points publié dans un article de Barbara Adams dans *The People's Review*, 7 mai 1998.

²¹ Voir Saubhagya Shah, A Himalaya Herring: Maoist Revolution in the Shadow of the Legacy Raj, pp 218, *Himalayan "People's War: Nepal's Maoist Rebellion*, ed. Michael Hutt, Hurst & Company, London: 2004.

²² En February 2004, Matrika Prasad Yadav, chef du Gouvernement Populaire Autonome Madhesi, et Suresh Ale Magar, membre du Gouvernement Populaire Autonome Magarant, ont été arrêtés en Inde et ont immédiatement été remis à l'Armée Royale Népalaise.

²³ Divided They Stand, *Nepali Times*, numéro 222, 18-25 novembre 2004.

²⁴ Maoist Sister Organizations Split, www.nepalnews.com, 6 août 2004.

²⁵ Interviews de HRWF lors de sa mission d'information.

²⁶ *Power Sharing and International Mediation in Ethnic Conflicts*, Timothy D. Sisk, U.S. Institute of Peace, Washington D.C., 1996

²⁷ Pendant sa mission d'information en novembre-décembre 2004, *Human Rights Without Frontiers Int.* a pu faire le point de ces sentiments et, dans un communiqué de presse subséquent, a pointé le doigt sur le danger que courait le pays de glisser dans le moule d'un régime autoritaire.